

Les conséquences économiques de la récession sur les entreprises canadiennes, de petite et de moyenne importance, sont responsables de la perte de 700,000 à 800,000 emplois, soit près de la moitié des chômeurs de ce pays, selon une enquête de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes.

Les mesures de restriction—y compris les mises à pied, les réductions de traitement et les diminutions dans les investissements—ont gravement nui à la performance de la petite entreprise. Une enquête effectuée par cette organisation de 64,000 membres a révélé la gravité de la récession pour les petites et moyennes entreprises depuis janvier 1981.

Les 14,171 compagnies qui ont répondu ont dû réduire le nombre de leurs employés de 42,470 ce qui, si on l'extrapole à l'ensemble du secteur de la petite entreprise, représente 700,000 à 800,000 emplois au Canada.

Vous pouvez voir, monsieur le Président, les difficultés qu'éprouve la petite entreprise. Les banques et le gouvernement devront accorder leurs violons et trouver de nouvelles façons de l'aider plutôt que de lui opposer sans cesse des obstacles.

● (1430)

Voici un exemple que m'a donné l'un de mes électeurs de Winnipeg-Assiniboine:

Depuis le début d'août, nous essayons d'obtenir de notre banque un prêt à taux d'intérêt réduit. Le centre d'information gouvernemental avec lequel nous nous sommes mis en rapport nous a dit de nous adresser à notre directeur de banque.

Or, rien n'autorise les banques à accorder des prêts en vertu de ce programme.

C'est incroyable. Nous débattons aujourd'hui d'un projet de loi pour les petites entreprises qui, selon moi, ne leur sera guère d'un grand secours. Ces projets de loi et le battage publicitaire dont on les entoure n'ont d'utilité que sur le plan politique. Mon électeur ajoute:

C'est bien beau, sur le plan politique, mais comment pouvons-nous obtenir ce prêt de notre banque?

A titre d'électeur de votre circonscription, je vous prie de bien vouloir vous occuper de cette affaire.

J'ai donc présenté des instances au nom de ce monsieur et nous avons réussi à faire quelque peu bouger les choses. Cependant, de nombreux chefs de petite entreprise doivent s'adresser à leurs députés qui doivent à leur tour soumettre le cas au ministre des Finances (M. Lalonde) et au ministre chargé des petites entreprises (M. Rompkey). Il faut compter des semaines de correspondance. Entre temps, l'intéressé est laissé dans l'incertitude.

Voici certains problèmes qui affligent les petites entreprises. Le gouvernement a essayé d'augmenter ses recettes grâce à des mesures qui les toucheront durement. La règle de la demi-annuité a des répercussions désastreuses sur la marge brute d'auto-financement des entreprises. Cette question est abordée dans un document intitulé: «The Evolving Budget, A Background Paper on C-143».

L'impôt de 12.5 p. 100 sur la répartition des dividendes pénalisera les chefs de petites entreprises qui ont réussi suffisamment pour rémunérer les actions. Le gouvernement n'aime pas que l'on fasse des profits.

Le programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise est devenu un programme de renflouement, mais il n'y a pas moyen d'y recourir. En effet, les entreprises ne peuvent demander à bénéficier de ces obligations que si elles sont en difficulté, mais les banques refuseront de prêter à une entreprise qui est dans cette situation.

Les petites entreprises ne pourront plus désormais bénéficier des régimes de participation différée aux bénéfices. C'est une épreuve de plus.

Prêts aux petites entreprises—Loi

Les impôts accrus sur les avantages consentis aux employés vont soumettre les employeurs à des demandes salariales plus exigeantes et compliquer le recrutement d'employés pour les postes éloignés. J'ai également parlé de l'impôt du NPD au Manitoba, l'impôt sur les salaires, qu'il vaudrait peut-être mieux appeler impôt sur le chômage.

Quant au problème de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la récession a temporairement aidé à en soulager les petites entreprises. Il faudrait maintenant prendre des mesures pour assurer que la relance ne marquera pas le retour de cette pénurie.

Pour ce qui est du financement, la politique récente du gouvernement s'est appliquée à le régler par la consolidation de la dette. Où l'assistance s'impose et où elle a fait défaut, c'est dans le financement par l'émission d'actions. Le gouvernement devrait encourager les Canadiens à investir dans la petite entreprise.

La réglementation et la paperasserie sont une autre difficulté. Les petites entreprises sont obligées de se soumettre à une série complexe de règlements et de demandes de données statistiques et autres qui leur viennent de divers organismes publics. Les propriétaires passent la moitié de leur temps à remplir les formulaires et les questionnaires les plus compliqués et les plus idiots qu'on puisse imaginer. Ces formalités leur enlèvent du temps qu'ils pourraient consacrer à leur entreprise.

Par ailleurs, en ce qui concerne la politique d'achats du gouvernement, les contrats sont souvent trop volumineux pour que les petites entreprises puissent soumissionner, ou les devis sont ainsi rédigés que seules les grandes entreprises peuvent satisfaire aux exigences.

Nous espérons que les dispositions du bill vont être utiles aux petites entreprises, mais la façon dont les banques traitent avec elles laisse encore fort à désirer et il y a une surabondance de règlements et de complications administratives. Je voudrais voir le gouvernement et les banques travailler ensemble à éliminer une grande partie de ces règlements et exigences administratives. J'attends du gouvernement qu'il presse les banques d'engager des spécialistes qui iront aider la petite entreprise à survivre.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude vise à prolonger la durée des dispositions de la loi sur les prêts aux petites entreprises jusqu'en 1985.

Le ministre saisit encore une fois l'occasion d'étendre la portée d'une loi qui, depuis janvier 1961, a permis au gouvernement de prétendre qu'il avait tout de même fait quelque chose en faveur des petites entreprises canadiennes.

Notre parti n'entend pas retarder l'adoption de cette mesure, car le gouvernement nous a fait comprendre qu'il n'était pas disposé à améliorer de quelque façon les piètres dispositions du projet de loi. Les dispositions ne valaient déjà pas grand-chose à la proclamation de la loi il y a plus de 20 ans et la situation n'a fait qu'empirer avec les ravages de l'inflation.

Les défauts de cette législation qui est censée procurer de l'aide aux petites entreprises nous sont bien connus, puisque des organismes comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante en ont largement fait état. Le fait que le gouvernement refuse d'apporter aucune amélioration est peut-être plus révélateur encore que n'importe quoi d'autre de l'attitude qu'il manifeste envers les petits entrepreneurs. De toute